



Green Cross France et Territoires
33 rue Chaptal
92 300 Levallois Perret
+33 1 84 16 07 89
<http://www.gcft.fr>
infos@gcft.fr

Forum Oceania 2014

Note d'étonnement suite à la participation de Green Cross France et Territoires

(Jean-Michel Cousteau et Nicolas Imbert)

Version 1.1 – Nicolas Imbert, actualisée le 31 octobre 2014

Avant-propos

Le présent document a été effectué suite à la participation de Jean-Michel Cousteau et Nicolas Imbert lors du forum Océania 2014 (30 juin au 3 juillet), complétée par des entretiens et visites effectuées par Nicolas Imbert lors de la semaine suivante. Il a également fait l'objet de relectures et consolidations ultérieures avec l'équipe d'Océania 21.

Ce document présente quelques suggestions et propositions diffusée dans le contexte du forum, des compléments effectués ensuite, mais ne constitue pas une analyse exhaustive et détaillée de la situation du Pacifique Sud ou de la Nouvelle-Calédonie du point de vue de la transition écologique. Il a été établi après le communiqué de Nouméa, en date du 2 juillet 2014, et en reprend ou en détaille certains contenus.

Pour une meilleure lecture, nous avons mis en avant une trentaine de propositions qui nous semblent prioritaires, ainsi qu'une dizaine de « quick-wins », actions concrètes et rapides à la mise en œuvre relativement simple (moins de 3 mois de la décision à sa mise en œuvre concrète), dont la réussite rapide permet de déclencher ensuite l'adhésion autour des propositions effectuées en parallèle.

Le document constitue une base de discussion portée à la connaissance des dirigeants et du grand public. Les commentaires sont bienvenus, à l'adresse contact@gcft.fr

Table des matières

1. Introduction - la transition écologique des territoires – pourquoi et comment ?.....	3
2. Nos propositions : se mobiliser, analyser et agir	4
a) Identifier et coordonner les priorités pour mobiliser les parties prenantes	4
b) Enjeux thématiques : agriculture durable, biodiversité et eau	4
c) Enjeux thématiques : préservation des océans, lutte contre le changement climatique et la montée des eaux	8
d) Enjeux thématiques : efficacité énergétique, énergies renouvelables, et gestion durable des gisements miniers et pétroliers.....	11
e) Enjeux thématiques : déchets et économie circulaire	16
f) Enjeux de gouvernance, d'impulsion, et de coordination.....	19
Annexe 1 – synthèse des propositions.....	21
Annexe 2 – synthèse des quick-wins.....	25
Annexe 3 – notes de lecture de la stratégie NC 2025.....	27
a) Potentiel environnemental.....	27
b) Enjeux énergétiques et miniers	27
c) Enjeux agricoles, biodiversité et eau.....	28
d) Vie chère et production agricole locale.....	29
e) Préservation des océans et lutte contre le changement climatique	30
f) Impulsion, gouvernance et coordination.....	30
Annexe 4 – Green Cross France et Territoires	31

1. Introduction - la transition écologique des territoires - pourquoi et comment ?

L'épuisement des ressources, le changement climatique et la nécessité de modèles plus intenses en valeur ajoutée locale incitent à construire localement, sur les territoires, des projets préfigurant une phase de transition vers une société plus durable. La transition écologique apparaît ainsi comme un changement de modèle économique et social global, s'exprimant par une conversion des modèles d'organisation, de production, et de consommation pour l'ensemble des acteurs de la société.

La déclaration de Rio+20 préfigure cette transition, dont les lignes directrices devraient être précisées lors de Paris Climat 2015. Parmi les plus exposés au changement climatique, et bénéficiant d'un potentiel écologique important, les Etats du Pacifique Sud sont attendus à l'avant-garde de cette transition écologique. Lors de l'édition 2014 de la conférence Océania 21, les 19 Etats du Pacifique Sud ont montré leur volonté de parler d'une voix commune lors des négociations internationales, mais également d'agir de manière coordonnée pour mieux répondre aux enjeux climatiques et anticiper la transition écologique de leurs économies.

Le présent document apporte des éléments et indications pour une réponse globale aux enjeux environnementaux et de changement climatique, en insistant en particulier sur les actions en cours et celles qui peuvent être initiées localement, dans une logique de territoires résilients. Il recommande ainsi un travail axé sur l'économie circulaire, intégrant clairement une dimension sociale et solidaire, la réduction des inégalités environnementales, la reconquête d'une agriculture vivrière robuste. Nous abordons également les enjeux financiers et suggérons des pistes pour développer des investissements plus responsables.

Le présent document a été élaboré à partir des observations de Jean-Michel Cousteau et Nicolas Imbert, mais également de cinq sources bibliographiques :

- La déclaration Oceania 21, communiqué de Nouméa, 2^e édition d'Océania 21,
- Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025,
- Rapport sur la situation économique de la Nouvelle-Calédonie de E. Wasmer et Q. David, 2012,
- L'avant-projet français de stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable et la transition écologique,
- L'énergie dans le développement de la Nouvelle-Calédonie, IRD éditions, 2010.

2. Nos propositions : se mobiliser, analyser et agir

a) Identifier et coordonner les priorités pour mobiliser les parties prenantes

Lors du forum Océania 2014, 5 thématiques sont apparues comme essentielles :

- L'agriculture durable, la biodiversité et l'eau,
- La préservation des océans, la lutte contre le changement climatique et la montée des eaux,
- Les déchets et économie solidaire,
- L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, et la gestion durable des gisements miniers et pétroliers,
- Le développement à l'échelle de la région Pacifique Sud de nouvelles capacités d'impulsion, de gouvernance et de coordination, pour supporter les projets de transition écologique.

Pour répondre à ces enjeux, différents domaines d'action doivent être mobilisés :

- L'implication de tous, en particulier par une responsabilisation à l'échelle des territoires, et des projets.
- L'information, la sensibilisation et l'éducation (en particulier des jeunes, des entrepreneurs et des dirigeants publics et privés),
- La mobilisation de capitaux publics et privés, d'une manière rapide et structurée, pour atteindre des projets d'une taille critique suffisante.

b) Enjeux thématiques : agriculture durable, biodiversité et eau

- Le domaine de la gestion de l'eau est essentiel tant pour la résilience des territoires que pour permettre une gestion sereine des activités humaines¹. Une gestion plus systémique de l'eau, reprenant le principe de l'accès pour tous à l'eau ressource rare et non substituable nécessaire à la vie, du droit à l'eau (qui peut être inscrit dans la constitution) et du paiement des services de l'eau selon les principes consommateur-payeur et pollueur-payeur, est requise. Ces principes comprennent à la fois l'eau et l'assainissement, et peuvent être rendus beaucoup plus opérationnels que ce n'est actuellement le cas.
- Aujourd'hui, en Nouvelle-Calédonie, les responsabilités concernant la gestion de l'eau et des environnements aquatiques sont morcelées entre Provinces, Etat et agences, avec implication coutumière et des communes, rendant les responsabilités peu lisibles et opérationnelles à l'échelle du Pays.

Proposition 1 : consolider les responsabilités par bassin versant, avec simplification de l'organigramme décisionnel et mise en cohérence des moyens alloués et des responsabilités confiées. Eventuellement, création d'agences de bassins et d'agences de l'eau.

¹ Cette section reprend notamment les considérés 46 à 51 et la proposition 52 du Communiqué de Nouméa
Green Cross France et Territoires

- La tarification de l'eau pour les différentes activités est, dans le Pacifique Sud en général et en Nouvelle-Calédonie plus spécifiquement, encore peu mobilisée sur l'intégration constitutionnelle et opérationnelle du droit à l'eau, tel que décrite lors de l'Assemblée Générale des Nations-Unies en 2011². En outre, la tarification de l'eau manque encore de visibilité et de transcription opérationnelle des principes consommateur-payeur et pollueur-payeur. Pour assurer à la fois la garantie d'une ressource essentielle à la vie et prévenir les conflits, nous encourageons le renforcement de la mise en place systématique d'une tarification au moins proportionnelle pour tous les usages de l'eau (eau et assainissement, industrie, agriculture). Cette tarification pourra avantageusement être rendue progressive (par exemple avec un premier niveau à un seuil très modique permettant l'accès de tous à l'eau).

Proposition 2 : s'assurer que la tarification de l'eau est effectuée selon les principes consommateur-payeur et pollueur-payeur, et d'une manière proportionnelle ou progressive quant aux prélèvements et à leur destination.

- Le Pacifique Sud en général et la Nouvelle-Calédonie en particulier possèdent une biodiversité particulièrement riche et diversifiée. De nombreuses activités agricoles et industrielles (pétrole et mine notamment) possèdent un impact négatif direct sur cette biodiversité. Cet impact doit être réduit chaque fois que ceci est possible. Concernant la partie qui ne peut être réduite, le donneur d'ordre doit avoir à la fois l'exigence réglementaire de compenser la perte de biodiversité et la possibilité d'abonder dans des projets de reconquête de biodiversité, et notamment de biodiversité ordinaire via des investissements pour rendre les activités agricoles plus créatrices de biodiversité.

Proposition 3 : mettre en place une obligation de réduction, puis de compensation de perte de biodiversité pour tous les projets agricoles et industriels nouveaux de taille significative.

Proposition 4 : développer un cadre réglementaire facilitant la reconquête de biodiversité en milieu ordinaire, y compris avec des engagements volontaires des entreprises obligées ou non au-delà des contraintes réglementaires.

Proposition 5 : faire du Pacifique Sud une zone pionnière dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment par la suppression des subventions et aides publiques dommageables à la biodiversité.

- Au vu de la richesse et de la diversité des écosystèmes, il est possible, en particulier en Nouvelle-Calédonie, de développer fortement l'alimentation à partir de ressources locales, et donc de pouvoir créer des filières agricoles et de pêche (culture, transformation et logistique) qui correspondent à une demande solvable, génèrent de l'emploi, de la richesse économique et une qualité écologique sur le territoire. Ces filières peuvent être conçues comme saines et de saison, avec peu d'intrants et une agriculture raisonnée.

² <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2011/AG11123.doc.htm>

- A ce titre, les pratiques de la communauté Gohapin³, sur la commune de Poya, nous semblent intéressantes et faciles à reproduire dans d'autres contextes.
- Les retours d'expérience, notamment ceux auxquels Green Cross a été associé, permettent de mettre en avant différents facteurs-clé de succès pour le développement des composantes locale, saine et de saison de l'alimentation sur les territoires :
 - Une approche intégratrice, adaptée aux potentialités du territoire et co-construite avec les citoyens et les entrepreneurs, intégrant les enjeux liés à l'agriculture, la chasse, l'aquaculture, la pêche, la foresterie, les capacités de transformation, les savoir-faire locaux et les habitudes alimentaires,
 - La capitalisation sur quelques filières déjà existantes ou en émergence, de préférence avec transformation locale et valeur ajoutée relativement importante, pour ensuite disséminer l'approche auprès d'autres filières,
 - L'utilisation de la commande publique (notamment pour les écoles) comme levier d'initiation économique de la filière, mais aussi d'information et de formation,
 - La prise en compte effective des enjeux logistiques, de sécurité d'approvisionnement et de performance pour les produits locaux (circuits d'approvisionnement mutualisés, transformation sur place, bonne traçabilité alimentaire et sanitaire...),
 - Une transformation progressive des habitudes, en associant les citoyens et en créant du désir via des opérations festives (Fête de la Gastronomie, Rock-n-toques...)

Proposition 6 : développement d'initiatives à l'échelle provinciale et nationale pour des filières de proximité dans des domaines « faciles » (confitures, conserverie de poisson, fruits et légumes séchés), avec des débouchés locaux, touristiques et export de proximité permettant un équilibre économique relativement rapide.

Proposition 7 : mise en place sur 1 à 2 territoires pilotes, et sur quelques gammes produit, de circuits logistiques de proximité.

Quick win 1 : mise en visibilité de la démarche entreprise par la communauté Gohapin, par des outils de partage d'expérience et de pédagogie (web, photos, vidéos, infographies...) et accompagnement d'initiatives pilotes de cette communauté (agroforesterie et culture sous ombrières de panneaux solaires, centre de formation aux métiers agricoles et forestiers...)

³ Plantations, cultures de proximité, apiculture, formation aux métiers agricoles et forestiers – le tout dans une démarche de développement économique raisonné... plus d'informations notamment sur les sites http://commune-poya.com/v2/?page_id=34 et <http://nouvelle-caledonie.wwf.fr/tag/gohapin/>

- Quelques filières spécifiques vont permettre, par des modèles économiques performants, d'anticiper et de soutenir cette transition :
 - Dans le domaine de l'aquaculture, l'élevage des holothuries est particulièrement prometteur. Ce concombre de mer, qui contribue à la bonne qualité des sols des lagons en filtrant la vase, connaît une demande florissante et très solvable. Le marché est aujourd'hui porteur, mais nécessite une régulation des principaux acteurs pour maintenir les cours et une bonne qualité de production. C'est pourquoi a été identifié dans la déclaration de Nouméa l'enjeu d'un plan holothurie, structuré régionalement en coopération entre Tuvalu, Vanuatu, Samoa américaines, Samoa, Tonga et la Nouvelle-Calédonie⁴. Pour une meilleure préservation de la valeur ajoutée, cette coopération pourra avantageusement s'accompagner du développement des capacités de transformation locale et d'un label (coopératif ou géographiquement protégé) contre cahier des charges exigeant.

Quick win 2 : accompagner, suivre et faire connaître la mise en place du plan holothurie, et encourager la coopération régionale et le développement de capacités de transformation locales.

- D'autres filières complémentaires peuvent être créées. Concernant le Pacifique Sud, nous pensons en particulier au Vétiver, à l'Aloe Vera, aux plantes médicinales ou bien à l'élevage pluri-spécifique. Ces filières, pour être durables, doivent avoir en commun le respect des écosystèmes, la capacité à vivre des intérêts du capital écologique sans nuire à ce capital écologique mais au contraire en le faisant fructifier, une faible intensité en besoin de capitaux et une forte intensité en emploi généré, et un bassin de consommation proche constituant ou complété par une demande solvable.

Proposition 8 : identifier, par exemple de manière prioritaire à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, le potentiel de création autour d'une à trois filières agricoles ou aquacoles nouvelles, et accompagner l'initiation de ces filières.

- La biodiversité forte de la Nouvelle-Calédonie en particulier et du Pacifique Sud en général rendent ces territoires particulièrement sensibles aux OGM, qu'ils soient introduits sous forme de plan, ou bien sous forme d'éléments d'alimentation animale (bovins, élevages et fermes aquacoles). En février 2014, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a introduit un arrêté interdisant d'importation les semences génétiquement modifiées pour les variétés céréalières et fruitières, ainsi que les animaux transgéniques, et demandant une meilleure transparence sur les étiquettes. Cette première approche est utile mais doit être complétée :
 - Par une interdiction formelle à la fois des OGM à destination des animaux d'élevage (terrestres et marins) et une interdiction d'importation des animaux vivants ayant consommé des OGM,
 - Par un dispositif de contrôles et de sanctions rendant cette politique complètement opérationnelle,
 - Par des filières de restauration collective (scolaire notamment) garanties 100% sans OGM,
 - Et par une accélération des dispositions d'affichage et de transparence sur l'étiquette.

⁴ Proposition 9 du Communiqué de Nouméa

Proposition 9 : étendre explicitement l'interdiction des OGM aux produits destinés à l'alimentation animale, faire de la restauration collective un espace garanti sans OGM et mettre en place les contrôles et sanctions à hauteur des enjeux et accélérer affichage systématique et transparence sur l'étiquette.

- Une très grande partie de l'alimentation en Nouvelle-Calédonie est importée, alors que les productions locales peinent à trouver des débouchés en taille suffisante. Cette situation n'est pas propre à la Nouvelle-Calédonie mais assez fréquente, à des niveaux différents, dans le Pacifique Sud. Au-delà de la dimension strictement financièrement et du sentiment de vie chère que cet état de fait génère, on constate également le développement de déséquilibres alimentaires conduisant à des situations à risque (obésité, diabète...) ⁵. En complément des approches sectorielles liées à une agriculture, une pêche et une alimentation locale, nous recommandons la mise en place d'une approche systématique de bien-manger sur les territoires.

Proposition 10 : développement à l'échelle du Pacifique Sud d'un kit méthodologique « bien manger sur les territoires » intégrant les thématiques agriculture / pêche / santé / alimentation et mise en pratique sur 3 à 5 territoires pilotes.

- A ce titre, le travail initié par Saint-Brieuc Agglomération (notamment via l'Office de Tourisme et son directeur Didier Simon) nous semble particulièrement intéressant. De plus, la direction de l'Office de Tourisme et en particulier Didier Simon sont ouvert au partage d'expérience et à la mutualisation des efforts.

Quick win 3 : mettre en place un partenariat entre l'Office du Tourisme de Saint-Brieuc et quelques communes ou communautés pilote pour un échange de bonnes pratiques et des participations croisées à des événements sur le bien-manger sur les territoires.

c) Enjeux thématiques : préservation des océans, lutte contre le changement climatique et la montée des eaux

- Les Etats du Pacifique Sud sont dans une situation spécifique : individuellement, aucun n'a la taille critique nécessaire pour faire masse économique ni géopolitiquement à l'échelle internationale. Par contre, les Etats du Pacifique Sud réunis deviennent une puissance significative admise à l'échelle internationale, tant par l'importance des surfaces maritimes et zones maritimes exclusives que par leur poids géostratégique et économique. Seule cette taille permet également le montage de projets internationaux de taille significative, comme par exemples les Aires Marines Protégées, filières de valorisation et de recyclage, la transformation et valorisation des matières premières, le développement de l'aquaculture et de l'agriculture...

⁵ http://www.wpro.who.int/about/regional_committee/64/documents/wpr_rc064_08_ncd_2013_fr.pdf

- La création de l'Aire Marine Protégée de la Mer de Corail est une première initiative réussie de coopération régionale transfrontalière, qui ouvre à la fois de nouvelles collaborations d'ampleur.

Proposition 11 : développer l'Aire Marine Protégée de la Mer de Corail à la fois par une extension géographique et par une harmonisation régionale des définitions, réglementation, méthode de contrôle et de suivi de l'Aire Marine Protégée.

En ce sens, l'engagement pris dans la déclaration de Nouméa⁶ par les Iles Salomon, le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie pour constituer un groupe de travail conjoint est une excellente première étape, à développer et à étendre.

- La mise en place d'une politique d'observation systémique de la santé des océans devient une nécessité impérieuse, aujourd'hui validée par tous mais sans moyens dédiés. Parmi les paramètres à analyser, on mettra en avant ceux relevant des disciplines climatique, physico-chimique, biologique, et ce de manière transdisciplinaire, en intégrant les savoirs, méthodes et procédures d'alerte traditionnels.
- Afin de permettre une observation au meilleur niveau tout en réduisant les coûts, nous recommandons d'une part la mise en place d'une politique « open data⁷ », qui fasse appel aux citoyens, scientifiques, pouvoirs publics et acteurs privés, et d'autre part une restitution en temps réel des données, et des analyses disponibles.
- Cette mise en place peut être effectuée en coordination avec les assureurs et réassureurs, comme avec les différents socio-professionnels devant recueillir des données plus précises sur les océans, par exemple en s'inspirant de projets multi-acteurs comme les dispositifs d'alerte aux tsunamis (CENALT, PREPARTOI...).

Proposition 12 : lancer dès 2014 le cadrage et la recherche de financement pour un projet régional open data de recueil et de partage d'information sur la santé de l'Océan Pacifique Sud.

- La création de l'Aire Marine Protégée de la Mer de Corail est un excellent signal donné à la communauté internationale, qui ne sera transformé que si sa gestion opérationnelle, en particulier concernant les moyens à la mer, est à la hauteur des ambitions. Renforcer les coopérations militaires et scientifiques, notamment entre la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et par exemple mettre à disposition des éléments d'imagerie satellite, d'information et d'analyse disponibles (données permettant l'identification des navires de transport maritime et de pêche notamment), contribuerait à assurer cet objectif.

Proposition 13 : développer les coopérations militaires et industrielles (en commençant par exemple par les assureurs et fournisseurs d'image satellite) permettant une meilleure gestion opérationnelle et un meilleur contrôle des Aires Marines Protégées.

⁶ Article 5

⁷ Format ouvert et libre accès à la donnée

- L'importance de la préservation des Aires Marines Protégées comme du Pacifique Sud en général, concerne non seulement la colonne d'eau, mais également les fonds marins. Nous suggérons la mise en place, sur toute la région, d'un mécanisme de financement innovant – qui pourrait s'appeler 1% ressources fossiles - pour une gestion durable des ressources fossiles, une prévention des accidents et une mise en place accélérée des engagements internationaux sur la biodiversité. Cette proposition pourrait se structurer comme suit :
 - Une couverture assurancielle sur la base de l'incidentologie réelle, déterminée de manière contradictoire sur le périmètre d'exploitation (géographique: 100 km, temporel: 20 ans) avec obligation d'assurer a minima 60% du risque auprès d'assureurs ou de réassureurs privés, non liés ni aux concepteurs, ni aux exploitants ou sous-traitants, ni aux Etats,
 - L'obligation pour chaque exploitant / explorateur de libérer, de manière linéaire sur 5 ans, une garantie financière égale à un an de production, destinée à financer par un fonds professionnel mutualisé, les conséquences d'éventuelles catastrophes, mais aussi la prévention des risques, l'indemnisation des victimes et la fin de vie de l'exploitation/exploration⁸.
 - La consignation de ce fonds pouvant diminuer très rapidement dans le temps si l'exploitant démontre de manière contradictoire et prouvée sa performance environnementale,
 - En complément, la création d'un fonds 1% fossile (1% du chiffre d'affaire de l'exploitant, versé trimestriellement), qui permettra de financer des travaux de prévention des risques et de réparation des milieux dégradés, mais également de financer des projets réduisant la dépendance aux énergies fossiles.
- La gestion de ce mécanisme et du fond associé peut être effectuée par des structures multi-acteurs, qui intègrent décideurs locaux, députés et sénateurs élus et coutumiers dans le processus de concertation et de décision de l'octroi de permis. Les citoyens doivent être informés des ressources en énergie disponibles, de leur utilisation et de leur méthode de production. Ils doivent par ailleurs être associés au débat et à la politique de transition énergétique. Cette gestion peut être effectuée de manière décentralisée par Etat et par province, avec une gestion multi-parties prenantes, par exemple analogue à ce qui existe en France par bassin versant pour les agences de l'eau. Ceci permettra non seulement d'intégrer le point de vue des usagers des ressources, mais également des citoyens et ONG, dans une vision de co-construction.
- Ce mécanisme peut être partagée à l'échelle du Pacifique Sud ou mis en œuvre de manière volontaire par quelques Etats pour les ressources marines, mais il convient également très bien aux énergies fossiles terrestres.

Proposition 14 : mettre en place un mécanisme 1% fossiles à l'échelle du Pacifique Sud, en commençant par les ressources marines.

Cette proposition sera précisée, détaillée et étendue dans la section suivante, en ce qui concerne les ressources terrestres.

⁸ Intégrant la restitution d'un territoire écologiquement au moins aussi riche qu'il ne l'était avant le début de l'exploitation, et une implication forte des savoir-faire locaux dans la restauration des écosystèmes.

- En parallèle, il est essentiel de rendre systématique les analyses d'impact, tant pour les activités minières et pétrolières que pour les activités de pêche, d'aquaculture et d'une manière plus générale celles qui impactent le littoral, le lagon, et son récif. Ces analyses doivent être rendues publiques, et soumises à des jurys multi-parties prenantes tels que décrits précédemment.⁹

Proposition 15 : rendre obligatoire la réalisation d'analyses d'impact préalables aux activités impactant l'océan, et leur restitution publique. En permettre un suivi et une évaluation indépendante, multi-parties prenantes.

d) Enjeux thématiques : efficacité énergétique, énergies renouvelables, et gestion durable des gisements miniers et pétroliers

- Le potentiel des îles du Pacifique Sud en énergies renouvelables est important, et ce sur une variété de supports (biomasse, éolien horizontal et vertical, solaire thermique et photovoltaïque – par exemple sous ombrière, hydrolien, énergie thermique des mers...).
- Le développement des énergies renouvelables peut être financé facilement par un enchérissement graduel des énergies fossiles, mais également par un développement forcené de l'efficacité énergétique via des mécanismes incitatifs et coercitifs (plans d'amélioration par filière industrielle, éco-fiscalité, incitations des distributeurs d'énergie aux économies d'énergie...).
- La production d'énergies renouvelables peut être encouragée par des dispositifs de financement packagés, conçus avec les banques, les pouvoirs publics et les fournisseurs de technologies à l'échelle nationale et du Pacifique Sud.
- Pour une meilleure réussite du dispositif, il est important que le référencement des acteurs, la formation pour l'installation et la maintenance des dispositifs, ainsi que la mise en place des financements bancaires soient effectuées de manière coordonnée, et intégrée tant en terme de planification spatiale que de constitution de filières régionales.

Proposition 16 : mettre en place des schémas provinciaux, nationaux et à l'échelle du Pacifique Sud de développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui intègrent et globalisent en particulier les enjeux de financement, de formation et de développement des filières régionales

- Alors que la prospérité économique de la Nouvelle-Calédonie repose en très grande partie sur l'exploitation du nickel, il n'existe pas encore aujourd'hui de stratégie nickel consolidée à l'échelle du Pays. Pourtant, la fluctuation des cours du nickel, l'évolution des techniques de prospection mais également des utilisations du nickel, l'émergence de nouvelles pratiques comme le *urban mining*¹⁰ font considérablement évoluer la demande. Les pratiques liés à la prospection, à l'exploitation, à la fin d'exploitation des mines et à la restitutions des milieux

⁹ Cette section reprend notamment les propositions 24 à 26 de la déclaration de Nouméa.

¹⁰ Qui consiste à collecter et à réutiliser localement des matériaux de réemploi, dans une logique d'économie circulaire

gagneraient à être harmonisées et coordonnées entre les niveaux provinciaux et nationaux, en exploitant complètement la législation française et européennes. Les enjeux économiques, environnementaux, et sociétaux sont essentiels et gagneront à être discutés et partagés en toute transparence à l'échelle du Pays, pour contribuer à la définition concertée d'une stratégie nickel.

- Afin de permettre une meilleure résilience face aux possibles évolutions du marché du nickel, mais également une amélioration de la valeur ajoutée produite sur place, cette stratégie nickel pourra examiner le potentiel d'une transformation plus aboutie du minerai en Nouvelle-Calédonie, dans une logique d'excellence énergétique et environnementale, et s'intégrer pleinement aux schémas de développement industriel et d'innovation.
- Nous recommandons pour la préparation de cette stratégie qu'un petit groupe de travail soit constitué, par exemple en intégrant les expertises suivantes :
 - Gouvernance territoriale et élus locaux,
 - Investisseurs de long terme,
 - Expertise des activités minières (exploitation, bureaux d'étude, conseil stratégique),
 - Expertise environnementale,
 - Représentants des tribus et du Sénat coutumier,
 - ONG environnementales,
 - Gouvernance de l'eau et gouvernance énergétique,
 - Professionnels de la prévention des crises et de la résilience des territoires.

Proposition 17 : mettre en place un groupe de travail pluridisciplinaire en charge de proposer des lignes directrices pour une stratégie nickel consolidée à l'échelle du pays, précisant les enjeux économiques, écologiques et sociaux, intégrant les approches développant la valeur ajoutée produite localement, consolidant les enjeux sur l'eau, l'énergie et la biodiversité, et proposant des éléments de stratégie argumentée pour optimiser la valeur ajoutée pour le Pays et les citoyens, d'une manière résiliente aux fluctuations du nickel.

Proposition 18 : sur la base de ces travaux, prévoir une coconstruction territorialisée de la stratégie nickel avec les provinces, les acteurs industriels, les citoyens et les associations. Cette coconstruction doit être effectuée avec une méthodologie permettant de construire un consensus, par exemple sur une période de 6 mois, et déboucher sur un vote formel.

- Afin de donner un signal-prix à même de prévenir les accidents industriels et de développer la mise en place effective du principe de précaution, nous suggérons la mise en place dès maintenant par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie d'un fonds obligatoire « 1% exploitation minière » ou « 1% nickel », analogue au « 1% ressources fossiles » développé dans la section précédente.

- Cette proposition pourrait se structurer comme suit :
 - Une couverture assurancielle sur la base de l'incidentologie réelle, déterminée de manière contradictoire sur le périmètre d'exploitation (géographique: 100 km, temporel: 20 ans) avec obligation d'assurer a minima 60% du risque auprès d'assureurs ou de réassureurs privés, non liés ni aux concepteurs, exploitants ou sous-traitants, ni aux Etats,
 - L'obligation pour chaque exploitant / explorateur de libérer, de manière linéaire sur 5 ans, une garantie financière égale à un an de production, destinée à financer par un fonds professionnel mutualisé, les conséquences d'éventuelles catastrophes, mais aussi la prévention des risques, l'indemnisation des victimes et la fin de vie de l'exploitation/exploration¹¹.
 - La consignation de ce fonds pouvant diminuer très rapidement dans le temps si l'exploitant démontre de manière contradictoire et prouvée sa performance environnementale,
 - En complément, la création d'un fonds 1% exploitation minière (1% du chiffre d'affaire de l'exploitant, versé trimestriellement), qui permettra de financer des travaux de prévention des risques et de réparation des milieux dégradés, mais aussi de financer des projets réduisant la dépendance à l'exploitation minière, développant le réemploi et le urban mining.
- La gestion de ce mécanisme et du fond associé peut être effectuée par des structures multi-acteurs, qui intègrent décideurs locaux, députés et sénateurs élus et coutumiers dans le processus de concertation et de décision de l'octroi de permis.
- Les citoyens doivent être informés de manière transparente des gisements disponibles, des conditions d'exploitation et des contreparties territoriales. Les impacts doivent être analysés dans une logique multi-critères, avec un accent tout particulier sur l'eau et l'énergie. Des bilans environnementaux préalables à l'exploitation et des études d'impact sont nécessaires avant toute décision publique. Ils doivent être financés par le candidat exploitant, et construits dans une logique pluraliste étudiant les risques autant que les opportunités. Un mécanisme doit être mis en place afin que des contre-études, financées par le candidat exploitant, puissent être apportées au dossier dans l'éventualité d'études identifiées comme partiales ou sujettes à caution par les parties prenantes à la coconstruction.

Proposition 19 : mettre en place, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, un mécanisme 1% « exploitation minière » ou « 1% nickel », et en valider annuellement le bon fonctionnement.

- L'activité minière et de transformation en Nouvelle-Calédonie s'est principalement développée ces dernières décennies selon les besoins d'exploitation, mais de manière peu coordonnée avec l'urbanisme. Ceci se concrétise notamment par un site Seveso de transformation au cœur de la ville de Nouméa, une part importante de l'alimentation de la capitale consacrée à l'activité de cette usine, des infrastructures routières et portuaires parfois en décalage avec les besoins, ou encore une pression importante sur la ressource en eau, les installations d'assainissement ou bien la biodiversité. La situation actuelle n'est plus satisfaisante au titre de ces différents indicateurs. Par ailleurs, de nombreuses

¹¹ Intégrant la restitution d'un territoire écologiquement au moins aussi riche qu'il ne l'était avant le début de l'exploitation, et une implication forte des savoir-faire locaux dans la restauration des écosystèmes.

possibilités désormais offertes par l'économie circulaire, comme la mutualisation des ressources et moyens, l'économie circulaire territorialisée et l'écologie industrielle, l'optimisation de l'utilisation de l'énergie et des ressources, la phyto-restauration ou la phyto-épuration, ont été peu ou pas analysés. Une approche systémique sur les territoires, construite localement à partir d'une analyse de flux, permettra de faire émerger de nouvelles solutions et pistes d'optimisation, d'être agile dans l'utilisation des ressources fossiles et économe en investissement public et privée.

Proposition 20 : mettre en place une démarche d'écologie circulaire territorialisée pour les énérgo-intensifs, en particulier la filière locale, qui contribue à optimiser l'utilisation des ressources et à favoriser les synergies industrielles.

- Une première analyse, notamment à l'échelle de la ville de Nouméa, révèle que l'éclairage public peut être rapidement modernisé avec des dispositifs plus économes (LED), d'une manière plus efficace et moins génératrice de pollution lumineuse (en particulier sur le front de mer). Ce dispositif de modernisation peut être affacturé ou financé par des concours bancaires sur les gains d'énergie à venir (cf. fonctionnement des EsCO allemandes, ou bien financement de la transition énergétique en Région Réunion). Ceci peut également être effectuée dans les 3 provinces et sur le réseau routier, en préalable à des dispositifs d'extinction des éclairages publics et enseignes lumineuses une partie de la nuit. Le gisement d'économie peut aller jusqu'à 6-7 % des budgets municipaux, et autant sur la facture électrique de la commune ou de la province, et être consacré au financement du développement des énergies renouvelables.

Quick-win 4 : définir et mettre en place un schéma de modernisation de l'éclairage public de Nouméa

Proposition 21 : définir des schémas de modernisation de l'éclairage public aux niveaux provincial et régional au cours de l'année 2015, et les consolider dans un engagement volontaire pour l'ensemble du Pacifique Sud, qui sera présenté à Paris Climat 2015.

- Des plans sectoriels d'efficacité énergétique (notamment pour les transports de personnes et de marchandises, l'habitat, l'agriculture, l'industrie et le tourisme) permettront de générer des économies significatives, et peuvent rendre inutile la production d'équipements supplémentaires de production d'énergie à base de sources fossiles. Pour la Nouvelle-Calédonie, ces plans peuvent être effectués à l'échelle des provinces et du gouvernement, avec une forte implication des 10 communes principales et des 10 entreprises les plus fortes consommatrices en énergie (sur l'ensemble de leurs 3 périmètres – consommation directe, en tant que donneur d'ordre direct et indirect). Un mécanisme de taxation progressive des consommations (en énergie et eau) pourra compléter avantageusement ce dispositif.

Proposition 22 : mettre en place en 2015 des schémas sectoriels d'efficacité énergétique sur les secteurs du transport de personnes, du transport de marchandises, de l'habitat, de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme, et les consolider dans un engagement volontaire pour l'ensemble du Pacifique Sud, qui sera présenté à Paris Climat 2015.

- Des solutions d'habitat passif ou peu énergivores existent, en grandes parties tirées des savoirs et techniques traditionnels. Elles sont peu connues des décideurs comme des populations, et font peu l'objet de partage d'expérience. Il peut être opportun de développer des démonstrateurs¹² d'habitat passif tenant compte des matériaux, pratiques et culture de la Nouvelle-Calédonie. Ces démonstrateurs permettent à l'ensemble des parties prenantes de la construction de s'approprier la démarche de l'habitat passif. En parallèle, il y a un effort à faire sur les représentations et les modes de vie comme par exemple en diminuant le recours à la climatisation dans les espaces publics avec des adaptations bioclimatiques, et en utilisant plus géothermie terrestre et énergie thermique des mers. Ces démonstrateurs contribuent aussi à la sensibilisation du public, et à rendre plus désirables les habitats passifs.

Proposition 23 : mettre en place 6 démonstrateurs d'habitat passif en Nouvelle-Calédonie, et communiquer sur leur mise en œuvre, de manière différenciée auprès des professionnels du bâtiment et du grand public.

Quick-win 5 : lancer un concours de projet « climatisation naturelle active » donnant vie à cinq initiatives de sobriété énergétique dans l'habitat (conception bioclimatique, biomimétisme et/ou intégration du vivant, géothermie, énergie thermique des mers, amélioration de bâti énergivore)

- Afin de permettre le partage des bonnes pratiques et la collaboration, ainsi que pour encourager une émulation positive, la mise en place pour l'ensemble du Pacifique Sud d'une plateforme régionale d'échange de bonnes pratiques et de collaboration est essentielle. Celle-ci référencera également les différents acteurs, pourra proposer des tutoriels et formation, et pourra ainsi contribuer au dynamisme économique et à l'emploi local.

Quick-win 6 : mettre en place une plateforme d'échange de bonnes pratiques sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, à l'échelle du Pacifique Sud, avec un annuaire des acteurs, des tutoriels et dispositifs de formation.

¹² lieux d'exposition permanente, en conditions de vie réelle (vrais habitants, réalités économiques, projets ancrés dans le quotidien)

- Sur la base des éléments préalablement identifiés, il sera ensuite possible de consolider des schémas pluri-annuels de financement public / privé pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables, dans une logique 4D (décarbonée, déconcentrée, diversifiée, démocratique). Ce plan identifiera également les besoins de formation et d'information, et travaillera en particulier l'ingénierie bancaire pour un déploiement facilité à moindre coût. Il est également important de sensibiliser largement le grand public sur les raisons d'agir et les possibilités d'évolution.

Proposition 24 : proposer, partager, coconstruire, mettre en place et suivre un plan pluriannuel et territorial pour l'efficacité énergétique et les énergies 4D.

e) Enjeux thématiques : déchets et économie circulaire

- La mise en place volontariste d'une démarche d'économie circulaire, commençant en particulier par la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets constitue une priorité dans le Pacifique Sud, tant pour des raisons environnementales qu'économiques et sociales. La dimension sociale et solidaire de cette économie circulaire est particulièrement importante dans ce contexte.
- Pourtant, ce déploiement se heurte à de nombreuses difficultés tenant à la spécificité du Pacifique Sud :
 - Un habitat dispersé, nécessitant des schémas de gestion des déchets adaptés et astucieux pour éviter des coûts importants dans le traitement des déchets,
 - Des volumes de consommation rendant les territoires délaissés, pas ou peu couverts par les filières industrielles organisées ou les éco-organismes,
 - La faible couverture du territoire en infrastructures industrielles de collecte, de tri et de valorisation, et la nécessité de recourir souvent à des prestataires distants.
- Ces difficultés sont contrebalancées par des spécificités, qui peuvent constituer des atouts :
 - Le faible nombre de points d'accès au territoire (ports, aéroports) et un nombre limité d'importateurs rendant plus faciles la mise en place de mesure de prévention des déchets à la source, ou de consignation,
 - Une culture traditionnelle de l'économie circulaire solidaire, notamment en secteur agricole, et des facilités pour la mise en place d'équipements mutualisés,
 - Une diversité de pratiques locales et sectorielles préfigurant l'économie circulaire et solidaire.

- En termes d'organisation, plusieurs défis sont à relever, spécifiquement pour la Nouvelle-Calédonie.
 - Mettre en cohérence l'action des communes, des provinces et du gouvernement pour obtenir une politique économique complète et cohérente en termes d'économie circulaire et solidaire, avec des responsabilités morcelées ou difficilement compréhensible par les non initié, et parfois définies de manière redondante et floue. Par ailleurs, la législation comme la fiscalité doivent identifier la bonne articulation à trouver entre le déchet, la ressource (matière première secondaire, déchets valorisés ou autre terme en cours de création) et la sortie du statut déchet. La sécurité juridique permise par la réglementation permet de développer des initiatives pour réduire rapidement la quantité de déchets résiduels à traiter.
 - Trouver des méthodes astucieuses (pré-tri, collecte multi-supports type « tournée du facteur »...) pour collecter des gisements très diffus en dehors de l'agglomération de Nouméa, d'autant plus que la collecte n'est pas organisée sur l'ensemble du territoire..
 - Gérer des difficultés à mettre en place des capacités de valorisation adéquates en raison de faible tonnage, parfois de la saisonnalité, et parfois de la réduction des volumes une fois les stocks initiaux écoulés.
 - Mettre en place des outils de traitement assurant une bonne qualité environnementale pour de faible tonnage à traiter. Il y a 4 installations respectant la réglementation des installations classées desservant 8 des 33 communes. Il n'existe pas encore d'installation pour le traitement des déchets dangereux. Les déchets dangereux sont souvent brûlés à l'air libre ou mélangés aux autres déchets dans les dépotoirs faute d'autre exutoire.

Proposition 25 : développement d'une politique nationale d'économie circulaire en Nouvelle-Calédonie, coordonnant les politiques provinciales et communales, et intégrant notamment la réduction à la source, le réemploi et le recyclage, ainsi que le développement des infrastructures de traitement, de manière priorisée.

Quick win 7 : identification à l'échelle locale, nationale et du Pacifique Sud des flux de déchets et des volumes par type, et identification de 3 à 5 actions prioritaires dont le développement peut être accéléré rapidement, avec une logistique astucieuse (par exemple : DEEE et cartouches d'imprimantes collectées dans les ports, consignation des bouteilles et cannettes d'alcool en commençant par la restauration collective, taxation différenciée à l'importation selon le volume et la nature de l'emballage)

- Parmi les pratiques intéressantes, une filière de collecte de responsabilité élargie du producteur existe pour certaines familles de déchets dangereux (pneus, huile, DEEE, ...) organisée sous forme de filière de responsabilité élargie du producteur (REP) animée par TRECODEC, sur la Province Sud. La couverture partielle du territoire limite la perception de l'éco contribution. Il semble pertinent d'étendre la démarche de tri des déchets sur l'ensemble du territoire, ce qui nécessite l'identification de priorités précises, et la mise en place de filières en accord avec les enjeux.

Proposition 26 : développer les filières REP sur pneus, huiles et DEE, en concertation entre Etats du Pacifique Sud.

- Il nous semble, à partir d'une première analyse très rapide, que les familles de déchets permettant d'avoir les résultats les plus rapides sont :
 - Les déchets d'emballages ménagers et assimilés (possibilité de réduction à la source, de consigne, limitation de la pollution plastique...),
 - Les déchets industriels banals (collecte et valorisation de proximité, responsabilisation des producteurs de déchet). Un réseau de déchèteries de centre de transfert existe en province Sud permettant d'amener les déchets vers l'installation de stockage. Après analyse, il pourrait probablement être étendu à l'ensemble du territoire.
 - Les déchets de matière organique (collecte et valorisation locale, en coordination avec les activités agricoles). La démarche pourrait par exemple être initiée sur une action pilote, par exemple autour des activités de restauration (individuelle mais surtout collective notamment via les hôtels et restaurants) pour atteindre rapidement un volume critique, et être étendue ensuite aux habitants. Une petite méthanisation de proximité, avec ensuite épandage de compost et valorisation du gaz énergie dans des véhicules agricoles ou industrielle, nous semble à recommander. La collecte et le traitement des déchets organiques est souvent un bon moyen pour le tri et la prévention des déchets car les effets sont très rapide, l'ensemble des acteurs prenant alors conscience du gaspillage alimentaire.

Proposition 27 : définir et mettre en place des plans d'action sur les déchets d'emballage ménager et assimilés, les déchets industriels banals, et les déchets de matière organique en commençant par exemple par la restauration.

- Concernant la sélectivité de la collecte, des travaux par flux peuvent être entrepris ou actualisé, en identifiant les acteurs présents sur le territoire en capacité de réutiliser les ressources triées et pour quel usage. Il y a un arbitrage à faire sur la valorisation matière, en tenant compte des impacts environnementaux et financier du transport.
 - Parmi les flux sensibles, verre, papier, carton, métal nécessitent un minimum de massification pour que la valorisation matière soit pertinente.
 - Si les dispositifs techniques ne sont pas satisfaisant, il est possible d'explorer la voie des combustibles solide de récupération (CSR) à partir des déchets triés et assemblés pour générer un PCI (pouvoir calorifique) stabilisé et alimenter ainsi les installations thermiques de Nouvelle-Calédonie en substitution partielle au charbon. Cette solution doit être analysée attentivement et faire ensuite l'objet d'un travail important de sensibilisation et d'échange avec toutes les parties prenantes.
 - Pour le verre et les emballages de boisson, un système de consigne peut être étudié et mis en place facilement, en particulier pour les boissons alcoolisées (bière par exemple), et notamment auprès des professionnels. La mise en place d'un système de logistique inversée peut être mutualisée avec d'autres services.

Proposition 28 : sur la base des analyses de flux et de volumes, mettre en place progressivement des infrastructures massifiées régionales pour papier / carton / verre / métal, développer la consignation et les combustibles solides de récupération sur les secteurs où ceci est pertinent.

- Nous recommandons également de développer rapidement, en particulier avec les principaux producteurs de déchets et les transporteurs, des ressourceries, avec une logistique associée évitant ainsi aux producteurs de déchets (ménages et entreprises productrices de DIB) de générer des déplacements spécifiques. La ressourcerie a une pertinence lorsqu'il y a une activité de réparation ou de remise en état et vente pour permettre une prolongation de la durée d'usage.

Quick win 8 : mettre en place d'ici à mi-2015 des ressourceries, accompagnée d'un plan média sur la pertinence pour les entreprises, les artisans et les particuliers, et d'incitations à développer leur utilisation.

- En concertation avec les politiques de développement économique et d'innovation, mettre en place une fablab (atelier de fabrication avec outillage numérique) permettant la production de pièces détachées (par exemple pour la pêche, l'agriculture et la forêt), dont les plans seront libres d'accès et partagés dans le Pacifique Sud. Cette production de pièces détachées pourrait être impulsée par des artisans, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers pour participer activement à cette activité de ressourcerie.

Quick win 9 : mise en place d'une fablab entre 1 à 3 Etats pilote, qui pourrait ensuite être disséminée dans les différents Etats du Pacifique Sud.

f) Enjeux de gouvernance, d'impulsion, et de coordination

- Face aux enjeux du changement climatique et de la transition écologique, de nombreux mots-clés reviennent régulièrement, tant dans le Communiqué de Nouméa que dans les projets régionaux : ceux de la coopération, de la co-construction, du partage d'expérience, mais aussi ceux à l'accès aux données et à une expertise indépendante¹³. En particulier, les notions d'observatoires partagés, d'open-data, mais également d'ouverture de ces bases de connaissances aux savoirs traditionnels comme aux pratiques des communautés reviennent très régulièrement. Le suivi de telles mises en place nécessite à la fois des financements public-privés innovants dans et au-delà du Pacifique Sud (crowdfunding, mécénat, financement provincial, étatique et régional, agences des Nations-Unies...), ainsi qu'une coordination régulière et une implication forte des Etats comme de la société civile.

Proposition 29 : mettre en place entre les 20+ Etats du Pacifique Sud une procédure de réunion et de point de suivi trimestriel d'Oceania 21, avec revue systématique des dispositifs d'accès à l'information, d'open data, de partage d'expérience et les différents observatoires.

¹³ Comme déjà identifié dans de nombreuses autres propositions

- Afin d'être plus et mieux entendus, les Etats du Pacifique Sud envisage de parler d'une voix coordonnée et structurée, tant dans les négociations et instances internationales liées à l'environnement que dans les forums thématiques et régionaux. Ceci nécessite une gouvernance commune, aux niveaux stratégiques et opérationnels, mais aussi vers la mise en place progressive d'éléments de reconnaissance de cette alliance, qu'il s'agisse d'identification auprès de la société civile comme de reconnaissance formelle auprès des institutions. L'Assemblée Générale des Nations-Unies comme la Conférence Présidentielle préalable convoquée par M. Ban-Ki-Moon le 23 septembre, la CoP20 à Lima en décembre 2014 ou Paris Climat 2015 (CoP21) sont autant d'occasion de rendre concrète et tangible cette voix commune.

Quick-win 10 : structurer, formaliser et rendre le plus concrète possible la voie (et la voix) commune prise par les Etats du Pacifique Sud.

- Les Etats du Pacifique Sud, et à fortiori les provinces, sont souvent individuellement de taille trop réduite pour pouvoir solliciter au niveau opportun les contributions, financements ou parrainages des institutions internationales ou régionales pour leurs projets de développement (Banque Mondiale, Union Européenne par exemple). Par une démarche structurée et une coordination permettant un mode de fonctionnement « guichet unique » de l'ensemble des partenaires d'un projet vis-à-vis des partenaires et financeurs, il peut être possible de faire émerger des projets régionaux de taille significative et susceptibles de faire levier au niveau international.

Proposition 30 : proposer aux partenaires et financeurs internationaux des projets en coopération entre plusieurs Etats ou territoires du Pacifique Sud, avec une logique de guichet unique.

- Concernant spécifiquement la Nouvelle-Calédonie, le besoin de raviver les liens autour d'un projet stratégique à 10 ans et de créer plus d'opportunités de coopération régionale Pacifique Sud avec les agences et organismes français ou assimilés (AFD, ADEME, CdC notamment, mais aussi Agence de la Francophonie) a été identifié, et pourrait permettre tant de consolider dans la coopération avec la France que de rendre opérationnels plus vite les projets soutenus.

Proposition 31 : développer et partager dans la région Pacifique Sud des accords pluriannuels d'objectifs et de projets liés à la transition écologique des territoires, impliquant les agences et organismes français, de manière partenariale.

Annexe 1 – synthèse des propositions

Enjeux thématiques : agriculture durable, biodiversité et eau

Proposition 1 : consolider les responsabilités par bassin versant, avec simplification de l'organigramme décisionnel et mise en cohérence des moyens alloués et des responsabilités confiées. Eventuellement, création d'agences de bassins et d'agences de l'eau.

Proposition 2 : s'assurer que la tarification de l'eau est effectuée selon les principes consommateur-payeur et pollueur-payeur, et d'une manière proportionnelle ou progressive quant aux prélèvements et à leur destination.

Proposition 3 : mettre en place une obligation de réduction, puis de compensation de perte de biodiversité pour tous les projets agricoles et industriels nouveaux de taille significative.

Proposition 4 : développer un cadre réglementaire facilitant la reconquête de biodiversité en milieu ordinaire, y compris avec des engagements volontaires des entreprises obligées ou non au-delà des contraintes réglementaires.

Proposition 5 : faire du Pacifique Sud une zone pionnière dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment par la suppression des subventions et aides publiques dommageables à la biodiversité.

Proposition 6 : développement d'initiatives à l'échelle provinciale et nationale pour des filières de proximité dans des domaines « faciles » (confitures, conserverie de poisson, fruits et légumes séchés), avec des débouchés locaux, touristiques et export de proximité permettant un équilibre économique relativement rapide.

Proposition 7 : mise en place sur 1 à 2 territoires pilotes, et sur quelques gammes produit, de circuits logistique de proximité.

Proposition 8 : identifier, par exemple de manière prioritaire à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, le potentiel de création autour d'une à trois filières agricoles ou aquacoles nouvelles, et accompagner l'initiation de ces filières.

Proposition 9 : étendre explicitement l'interdiction des OGM aux produits destinés à l'alimentation animale, faire de la restauration collective un espace garanti sans OGM et mettre en place les contrôles et sanctions à hauteur des enjeux et accélérer affichage systématique et transparence sur l'étiquette.

Proposition 10 : développement à l'échelle du Pacifique Sud d'un kit méthodologique « bien manger sur les territoires » intégrant les thématiques agriculture / pêche / santé / alimentation et mise en pratique sur 3 à 5 territoires pilotes.

Enjeux thématiques : préservation des océans, lutte contre le changement climatique et la montée des eaux

Proposition 11 : développer l'Aire Marine Protégée de la Mer de Corail à la fois par une extension géographique et par une harmonisation régionale des définitions, réglementation, méthode de contrôle et de suivi de l'Aire Marine Protégée.

Proposition 12 : lancer dès 2014 le cadrage et la recherche de financement pour un projet régional open data de recueil et de partage d'information sur la santé de l'Océan Pacifique Sud.

Proposition 13 : développer les coopérations militaires et industrielles (en commençant par exemple par les assureurs et fournisseurs d'image satellite) permettant une meilleure gestion opérationnelle et un meilleur contrôle des Aires Marines Protégées.

Proposition 14 : mettre en place un mécanisme 1% fossiles à l'échelle du Pacifique Sud, en commençant par les ressources marines.

Proposition 15 : rendre obligatoire la réalisation d'analyses d'impact préalables aux activités impactant l'océan, et leur restitution publique. En permettre un suivi et une évaluation indépendante, multi-parties prenantes.

Enjeux thématiques : efficacité énergétique, énergies renouvelables, et gestion durable des gisements miniers et pétroliers

Proposition 16 : mettre en place des schémas provinciaux, nationaux et à l'échelle du Pacifique Sud de développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui intègrent et globalisent en particulier les enjeux de financement, de formation et de développement des filières régionales

Proposition 17 : mettre en place un groupe de travail pluridisciplinaire en charge de proposer des lignes directrices pour une stratégie nickel consolidée à l'échelle du pays, précisant les enjeux économiques, écologiques et sociaux, intégrant les approches développant la valeur ajoutée produite localement, consolidant les enjeux sur l'eau, l'énergie et la biodiversité, et proposant des éléments de stratégie argumentée pour optimiser la valeur ajoutée pour le Pays et les citoyens, d'une manière résiliente aux fluctuations du nickel.

Proposition 18 : sur la base de ces travaux, prévoir une co-construction territorialisée avec les provinces, les acteurs industriels, les citoyens et les associations de la stratégie nickel. Cette co-construction doit être effectuée avec une méthodologie permettant de construire un consensus, par exemple sur une période de 6 mois, et déboucher sur un vote formel.

Proposition 19 : mettre en place, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, un mécanisme 1% « exploitation minière » ou « 1% nickel », et en valider annuellement le bon fonctionnement.

Proposition 20 : mettre en place une démarche d'écologie circulaire territorialisée pour les énérgo-intensifs, en particulier la filière locale, qui contribue à optimiser l'utilisation des ressources et à favoriser les synergies industrielles.

Proposition 21 : définir des schémas de modernisation de l'éclairage public aux niveaux provincial et régional au cours de l'année 2015, et les consolider dans un engagement volontaire pour l'ensemble du Pacifique Sud, qui sera présenté à Paris Climat 2015.

Proposition 22 : mettre en place en 2015 des schémas sectoriels d'efficacité énergétique sur les secteurs du transport de personnes, du transport de marchandises, de l'habitat, de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme, et les consolider dans un engagement volontaire pour l'ensemble du Pacifique Sud, qui sera présenté à Paris Climat 2015.

Proposition 23 : mettre en place 6 démonstrateurs d'habitat passif en Nouvelle-Calédonie, et communiquer sur leur mise en œuvre, de manière différenciée auprès des professionnels du bâtiment et du grand public.

Proposition 24 : proposer, partager, coconstruire, mettre en place et suivre un plan pluriannuel et territorial pour l'efficacité énergétique et les énergies 4D.

Enjeux thématiques : déchets et économie circulaire

Proposition 25 : développement d'une politique nationale d'économie circulaire en Nouvelle-Calédonie, coordonnant les politiques provinciales et communales, et intégrant notamment la réduction à la source, le réemploi et le recyclage, ainsi que le développement des infrastructures de traitement, de manière priorisée.

Proposition 26 : développer les filières REP sur pneus, huiles et DEE, en concertation entre Etats du Pacifique Sud.

Proposition 27 : définir et mettre en place des plans d'action sur les déchets d'emballage ménager et assimilés, les déchets industriels banals, et les déchets de matière organique en commençant par exemple par la restauration.

Proposition 28 : sur la base des analyses de flux et de volumes, mettre en place progressivement des infrastructures massifiées régionales pour papier / carton / verre / métal, développer la consignation et les combustibles solides de récupération sur les secteurs où ceci est pertinent.

Enjeux d'impulsion, de gouvernance et de coordination

Proposition 29 : mettre en place entre les 20+ Etats du Pacifique Sud une procédure de réunion et de point de suivi trimestriel d'Oceania 21, avec revue systématique des dispositifs d'accès à l'information, d'open data, de partage d'expérience et les différents observatoires.

Proposition 30 : proposer aux partenaires et financeurs internationaux des projets en coopération entre plusieurs Etats ou territoires du Pacifique Sud, avec une logique de guichet unique.

Proposition 31 : développer et partager dans la région Pacifique Sud des accords pluriannuels d'objectifs et de projets liés à la transition écologique des territoires, impliquant les agences et organismes français, de manière partenariale.

Annexe 2 – synthèse des quick-wins

Enjeux thématiques : agriculture durable, biodiversité et eau

Quick win 1 : mise en visibilité de la démarche entreprise par la communauté Gohapin, par des outils de partage d'expérience et de pédagogie (web, photo, vidéo, infographies...) et accompagnement d'initiatives pilote de cette communauté (agroforesterie et culture sous ombrières de panneaux solaires, centre de formation aux métiers agricoles et forestiers...)

Quick win 2 : accompagner, suivre et faire connaître la mise en place du plan holothurie, et encourager la coopération régionale et le développement de capacités de transformation locales.

Quick win 3 : mettre en place un partenariat entre l'Office du Tourisme de Saint-Brieuc et quelques communes ou communautés pilote pour un échange de bonnes pratiques et des participations croisées à des événements sur le bien-manger sur les territoires.

Enjeux thématiques : efficacité énergétique, énergies renouvelables, et gestion durable des gisements miniers et pétroliers

Quick-win 4 : définir et mettre en place un schéma de modernisation de l'éclairage public de Nouméa

Quick-win 5 : lancer un concours de projet « climatisation naturelle active » donnant vie à cinq initiatives de sobriété énergétique dans l'habitat (conception bioclimatique, biomimétisme et/ou intégration du vivant, géothermie, énergie thermique des mers, amélioration de bâti énergivore)

Quick-win 6 : mettre en place une plateforme d'échange de bonnes pratiques sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, à l'échelle du Pacifique Sud, avec un annuaire des acteurs, des tutoriels et dispositifs de formation.

Enjeux thématiques : déchets et économie circulaire

Quick win 7 : identification à l'échelle locale, nationale et du Pacifique Sud des flux de déchets et des volumes par type, et identification de 3 à 5 actions prioritaires dont le développement peut être accéléré rapidement, avec une logistique astucieuse (par exemple : DEEE et cartouches d'imprimantes collectées dans les ports, consignation des bouteilles et cannettes d'alcool en commençant par la restauration collective, taxation différenciée à l'importation selon le volume et la nature de l'emballage)

Quick win 8 : mettre en place d'ici à mi-2015 des ressourceries, accompagnée d'un plan média sur la pertinence pour les entreprises, les artisans et les particuliers, et d'incitations à développer leur utilisation.

Quick win 9 : mise en place d'une fablab entre 1 à 3 Etats pilote, qui pourrait ensuite être disséminée dans les différents Etats du Pacifique Sud.

Enjeux d'impulsion, de gouvernance et de coordination

Quick-win 10 : structurer, formaliser et rendre le plus concrète possible la voie (et la voix) commune prise par les Etats du Pacifique Sud.

Annexe 3 – notes de lecture de la stratégie NC 2025

a) Potentiel environnemental

Le document NC2025, par ailleurs extrêmement précis et structuré, reste encore imprécis dans sa dimension de transition écologique. On y trouve quelques éléments dans la description du modèle économique vert (p. 95). Ce modèle intègre :

- Maintien constant du stock de capital naturel.
- Approche globale de l'économie et recherche d'un équilibre entre les composantes sociale, économique et environnementale (et non d'un optimum).
- Privilège donné à la production de biens et de services (et donc d'emplois) dont la finalité est la protection de l'environnement ou la diminution de la pression sur les matières premières.
- Prise en compte du temps long dans les stratégies économiques (déconnexion de la temporalité financière courte).

Le chapitre 4.4 permet d'indiquer qu'il y a une volonté de placer la Nouvelle-Calédonie dans la dynamique de ce modèle économique vert, volonté supérieure au modèle « économie productiviste ». Ce positionnement sur un modèle est renforcé par deux défis :

- 5.2 Vers un modèle de développement pérenne intégrant notamment la création de nouvelles dynamiques pour un développement durable et endogène
- 5.3 Vers la création d'un éco-territoire intégrant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la valorisation des services écosystémiques

b) Enjeux énergétiques et miniers

En Nouvelle-Calédonie, les besoins énergétiques sont globalement satisfaits par des moyens relativement traditionnels. L'électricité est produite par des moyens thermiques à flamme, à turbine ou à combustion interne (fioul, gazole, charbon), par des moyens hydrauliques et, dans une moindre mesure, par des éoliennes et des générateurs photovoltaïques. Les besoins en transports sont satisfaits par des carburants liquides (gazole, essence)¹⁴.

La production électrique et de chaleur se fait principalement à partir de charbon. Un développement de production d'énergie renouvelable est engagé mais reste juste émergent.

Un rapport¹⁵ et un avis¹⁶ du CESE français publié en 2011 font le point sur les enjeux, caractéristiques de l'énergie en outremer et fait quelques propositions.

La consommation d'énergie finale par secteur en 2010¹⁷ indique que l'industrie minière et métallurgique est le secteur consommant le plus d'énergie avec 54% du total. Ensuite viennent les transports (26%), le résidentiels et tertiaire (9%), l'agriculture et la pêche (0,5%). Le document NC 2025 nuance ce propos et constate que 98% de l'énergie provient de l'extérieur, et que l'industrie minière et métallurgique consomme 2/3 de l'énergie primaire importée. Cette consommation industrielle importante rend difficile à analyser la performance propre des autres secteurs d'activité et des ménages.

¹⁴ P21, l'énergie dans le développement de la Nouvelle-Calédonie, IRD Editions

¹⁵ Avis et Rapport « Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir », P Galenon rapporteur, juillet 2011

¹⁶

¹⁷ NC 2025, p20

La démarche de maîtrise de l'énergie semble une démarche complexe pour les acteurs du territoire, et nécessite une implication forte du secteur minier. Dans un contexte de prix bas, d'incertitudes sur les investissements et de recherche de rentabilité accrue, l'industrie minière a tout intérêt à miser sur l'efficacité énergétique pour optimiser sa performance, et simultanément sur l'excellence environnementale pour rester durable. La Nouvelle-Calédonie dispose de gisements importants en nickel et a pu installer une industrie métallurgique d'extraction, la transformation étant partiellement réalisée sur place. Il est souligné que l'exploitation du nickel a des effets diffus tant sur la qualité des écosystèmes que sur l'environnement économique (malédiction des ressources ou maladie hollandaise). Des réflexions et contributions existent présentant une répartition de la rente, notamment pour favoriser une solidarité intergénérationnelle¹⁸.

D'un point de vue environnemental, les difficultés à faire appliquer la réglementation existante que le caractère relativement permissif de la réglementation et des usages liés à la situation actuelle ont généré des conflits autour de la pollution de sites miniers (dont les 85 000 tonnes d'acides dispersées par l'Usine Valé en Province Sud et les mouvements sociaux qui ont suivi, demandant l'arrêt du Sud, ne sont qu'une des récentes illustrations).

Concernant l'énergie utilisée par le secteur des transports, le schéma NC 2025 transports et mobilité en Nouvelle-Calédonie prévoit une évolution de l'offre des transports, autour du développement des transports collectifs et à d'une évolution de la gouvernance des transports. On constate que le gaz n'est pas une énergie primaire apparaissant de l'observatoire de l'énergie. Il est souligné la difficulté de créer un terminal méthanier en NC, ce qui peut être un frein tant au développement de la biomasse qu'à une arrivée rapide de transports plus propres pour les marchandises (GNV, GPL...). En dehors des sites miniers énérgo-intensifs, la géographie de l'île ne facilite pas la création de réseaux de transport de gaz ou de chaleur.

c) Enjeux agricoles, biodiversité et eau

L'agriculture est une des bases de la transition écologique parce qu'elle permet de nourrir les hommes, contribue au maintien de la ressource en eau et à la biodiversité. Le schéma NC 2025 pointe les enjeux pour l'agriculture en Nouvelle-Calédonie. L'analyse faite dans le schéma NC2025 signale la diminution du nombre d'exploitations agricoles, mais aussi la baisse de surface agricole au bénéfice d'une urbanisation de faible densité.

Il est souligné que très peu de filières de transformation agroalimentaires à partir des productions locales sont installées en Nouvelle-Calédonie. Curieusement, le schéma NC 2025 ne mentionne le terme d'agro-écologie qu'une seule fois. Des travaux d'agro foresteries pourraient être financés (partiellement) par des opérations de compensation de biodiversité. Les accompagnements en agro écologie permettent aussi d'intégrer une meilleure utilisation de l'eau et d'assurer la gestion de la qualité de l'eau en milieu agricole.

Nous avons pu consulter la synthèse des Assises de l'eau de 2008. Notre étonnement est important de constater que parmi les 22 politiques de grande qualité décrites dans le schéma NC2025, aucune ne porte spécifiquement sur l'eau. L'eau est évoquée sous le prisme de la ressource en eau, beaucoup moins sur la gouvernance de ses usages ou bien l'assainissement. La question de l'eau aurait mérité un chapitre à part entière dans le schéma NC 2025, un

¹⁸ Par exemple, le cahier du LARJE 2012-1 : Nickel et solidarité intergénérationnelle

exercice de prospective assumé nécessitant des choix tranchés et l'adhésion citoyenne sur la politique de l'eau. Nous avons trouvé indirectement plus d'informations via une publication¹⁹ de l'IRD pour le Forum Mondial de l'Eau 2012. Ainsi, « La ressource en eaux superficielles et souterraines n'est pas précisément connue et cette ressource est caractérisée par des répartitions spatiales et temporelles très inégales. Mais globalement, la quantité et la qualité de la ressource sont satisfaisantes, hors périodes de sécheresse sévère. La pression sur la ressource est considérée comme supportable [...]. En outre, la ressource est en baisse constante du fait de l'érosion et de la destruction de la végétation (cerfs, mines, feux), alors que la pression exercée ne cesse de croître du fait du développement. [...]De source citoyenne, le niveau des cours d'eau observé au niveau des ponts aurait fortement baissé depuis ½ siècle. ». Un peu plus loin, on lit « Il est admis aujourd'hui que le cadre juridique et institutionnel est vétuste et insuffisant. »

Enfin, au sujet de l'assainissement, le document ne mentionne que l'assainissement collectif et ménager : « Il est admis aujourd'hui que le cadre juridique et institutionnel est vétuste et insuffisant. [...]Un autre problème est que les anciens réseaux ne sont pas séparatifs, ce qui entraîne lors des fortes pluies, un débordement et un mélange des eaux de pluies et de ruissellement avec les eaux usées. Ces dernières atteignent alors le lagon sans avoir été traitées. » Le schéma NC 2025 présente des préconisations pour la mise en place d'une politique de l'eau en Nouvelle-Calédonie, mais qui ne constituent pas une politique actualisée au même rang que les 22 politiques présentes.

d) Vie chère et production agricole locale

En 2009, sollicité pour une intervention sur les outremer français, le Président de la République d'alors, Nicolas Sarkozy, avait déclaré « Avec un taux de chômage aussi important, nous devons être ambitieux et ne plus nous contenter d'une politique de rattrapage. Il faut encourager un développement économique basé sur les potentiels de chaque territoire. (...) [Il faut] orienter ces économies vers la recherche d'une plus grande autosuffisance alimentaire pour qu'elles soient moins dépendantes des importations en encourageant la production locale. (...) Si l'on veut créer des productions locales, sources de richesse locales et d'emploi, il faut aussi un consensus. Il faut une volonté politique de tous les responsables pour que le modèle de développement à promouvoir repose sur les productions locales »²⁰.

L'Autorité de la concurrence est également intervenue en 2009, en insistant notamment sur le rôle tant des producteurs que des importateurs vis-à-vis des prix élevés : « S'il n'est donc pas exclu que la production locale (plutôt que le recours à des produits importés) contribue dans certains cas à faire diminuer les prix, la mission a également révélé que pour certaines catégories de produits, les producteurs locaux profitent davantage des obstacles aux importations et de la forte concentration sur les marchés locaux pour accroître leurs prix qu'ils ne contribuent à dynamiser le jeu concurrentiel. » Dans cette dynamique de marché, il y a la coexistence de deux demandes, correspondant à deux populations dont la première est aisée ou très aisée et la seconde pas ou peu solvable.

¹⁹ Point presse 23/03/2012 pour la journée mondiale de l'eau, IRD centre de Nouméa

Cahier du LARJE, ib, p9, Intervention liminaire de Nicolas Sarkozy, lors de la rencontre avec les élus locaux des DOM, sur les réponses à apporter face à la crise sociale dans les départements ultramarins (Paris, le 19 février 2009).

« Enfin, les inégalités de revenus observées dans les DOM, plus importantes qu'en métropole, sont également susceptibles d'influencer les politiques tarifaires des entreprises. Sur des marchés où la concurrence est insuffisante, la différenciation de la demande entre, d'une part, des consommateurs relativement pauvres et susceptibles de n'acheter que des produits à bas prix et, d'autre part, des consommateurs beaucoup plus aisés, dont la demande est relativement peu élastique au prix, conduit les entreprises à augmenter leurs prix. Le segment le moins aisé de la demande n'est en effet que très peu rentable et les entreprises préfèrent donc se concentrer sur le segment le plus aisé, en compensant les moindres volumes associés à cette stratégie par des marges importantes par unité vendue. ».

Ces observations sur les dynamiques locales de marché et de constitution des prix impactent les solutions de transition écologique ayant un potentiel important en Nouvelle-Calédonie.

e) Préservation des océans et lutte contre le changement climatique

La politique de la mer décrite dans le schéma NC2025 insiste principalement sur la qualité des écosystèmes est un des éléments permettant de lutter contre le changement climatique. Alors que la mer est un espace ouvert, le schéma NC2025 souligne que la Nouvelle-Calédonie n'a pas forcément les outils pour intervenir sur sa ZEE. Les moyens juridiques et techniques d'intervention sont nécessaires pour le maintien de la bonne qualité des écosystèmes marin notamment pour ce qui concerne la pêche en mer. La connaissance des ressources halieutiques est un élément important de la transition écologique car c'est un des indicateurs du bon état de l'écosystème.

f) Impulsion, gouvernance et coordination

La Nouvelle-Calédonie a des atouts indéniables tels que des écosystèmes exceptionnels avec des espèces endémiques importantes, des savoirs traditionnels associés à la biodiversité. De plus il y a un fort attachement à la nature notamment grâce à la culture kanak. Le document NC 2025 fait état de menaces sur l'environnement intégrant les incendies de végétation, les espèces envahissante, la question de la gestion des déchets, l'eau (assainissement et pressions sur l'approvisionnement), la destruction des écosystèmes. A ceci s'ajoute les risques industriels associés au risques naturels propres à la Nouvelle-Calédonie et surtout les impacts générés par l'activité minière et métallurgique.

La politique de gestion de l'environnement envisage le développement d'un comité consultatif de l'environnement ou une autorité environnementale indépendante. Cette gouvernance permettra d'assurer la cohérence transversale de l'ensemble des décisions dans un processus de transition écologique. Ceci nécessite la mise à disposition de moyens dédiés facilitent l'information des parties prenantes, incitatifs via une allocation sur critères de fonds publics pour un intérêt général et contraignant. L'aspect contraignant est essentiel car il assure que le capital naturel est un bien commun, et renforce l'internalisation de la transition écologique dans les décisions collectives.

La transition écologique ne saurait se passer de règles du jeu admises par le plus grand nombre de parties prenantes. Ces règles intègrent :

- Des éléments réglementaires et des moyens pour faire respecter la réglementation,
- Une approche fiscale facilitant la transition écologique,
- Une évolution des comportements, notamment via des exemples médiatisés.

Annexe 4 – Green Cross France et Territoires

Green Cross est une organisation non gouvernementale internationale. Fondée par Mikhaïl Gorbatchev en 1993, elle concentre son action sur le lien entre pauvreté, sécurité et environnement.

Présidée par Jean-Michel Cousteau, Green Cross France et Territoires est la représentante française de Green Cross International. C'est une association loi 1901, d'intérêt général. Elle vise à préserver un milieu sain pour un avenir serein, en s'intéressant particulièrement aux thématiques liant eau, alimentation et énergie dans une approche incarnée sur les territoires.

Le positionnement de Green Cross comme ONG de plaidoyer cherchant à faire émerger de nouvelles approches par la **coopération**, ainsi que le parcours personnel des membres de GCFT, incitent à promouvoir une **approche pragmatique** construisant l'analyse autour de modèles de **maturité** de et gestion de **risque**.

Le comité d'orientation de Green Cross France et Territoire est constitué de **professionnels expérimentés** spécialistes des thématiques de **l'environnement**, de **l'eau** et de **l'accès aux ressources**, mais également de la **finance** et de la **gestion des risques**, qui sont à même d'apporter leur expertise lors de la constitution de projet et de plaidoyer.

Green Cross est structurée comme une communauté de plus de 30 organisations nationales, indépendantes et coordonnées autour d'une vision commune portée par Green Cross International (ONG de droit suisse), Green Cross a notamment fêté les 20 ans de Green Cross International, les 2 et 3 septembre 2013 à Genève.

Green Cross est une association loi 1901, d'intérêt général.



33 rue Chaptal, 92300 Levallois-Perret
contact@gcft.fr – <http://www.gcft.fr>



http://on.fb.me/_GCFT

http://twitter.com/_gcft

http://linkd.in/_gcft